



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-376**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA  
SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE  
ADJOINTE QUE :**

Lors de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2020, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 2020-376 modifiant le règlement numéro 95 concernant les branchements aux réseaux d'aqueduc, d'égouts pluviaux et sanitaires et concernant les rejets aux réseaux d'égouts pluviaux et sanitaires ».

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le règlement numéro 2020-376 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

**DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 13<sup>e</sup> JOUR DE MARS 2020**

**Lucie Bourque  
Greffière et directrice générale adjointe**